

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 juillet 2014

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-7-6-3

Service consulté

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL
AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE
BIOLOGIQUE DU NIEDERWALD A COLMAR**

Résumé : La commune de COLMAR souhaite que soit mis en place un Comité Consultatif de Gestion pour le site nouvellement créé de la Réserve Biologique Dirigée (RBD) du Niederwald. Le Conseil Général a la possibilité de siéger au sein de ce comité par le biais d'un élu représentant qui pourrait être M. GSELL en qualité de Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

La Réserve Biologique Dirigée du Niederwald à COLMAR a été mise en place par arrêté préfectoral du 5 mars 2013 suite à une volonté de la ville de COLMAR de préserver ce patrimoine.

Afin de répondre au mieux aux problématiques et enjeux de conservation du site, la commune souhaite mettre en place un Comité Consultatif de Gestion regroupant les différents acteurs concernés par la gestion du site et la conservation du patrimoine naturel de manière générale. La commune nous a donc sollicités pour connaître le représentant au sein de ce comité.

Je vous propose de désigner, avec son accord, Monsieur Pierre GSELL en qualité de Président de la Commission d' l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne au sein du Comité Consultatif de Gestion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER